

Décision

Générale

colonial

Décision n° 132 du 10 Février 1945.

n° 132

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

10 février 1945

Numéro JO

n° 3 du 01/02/1943

Date du numéro

1 février 1943

TEXTE INTÉGRAL

Les fonctionnaires arrivés par avion de Madagascar le 7 Février 1943 reçoivent les affectations suivantes : 1° M. ARLABOSSE, Administrateur en Chef des Colonies est affecté au Cercle de Djibouti dont il prendra le Commandement au départ de M. ALEMANT. 23 M. RECOULIN, Président du Tribunal Supérieur d'appel de Djibouti est nommé Procureur de la République et Chef du Service Judiciaire de la C.F.S. p.i. 33 M. MERLO, Sous Chef de Bureau des Secrétariats Généraux licencié en droit est nommé Président du Tribunal de 1re Instance p.i. MM. RECOULIN et MERLO prêteront le serment prévu par la loi avant d'entrer en fonctions. 40) M. ROUX, Administrateur adjoint de 2me classe des Colonies est nommé Chef du bureau Economique et du Service du Ravitaillement Général en remplacement pour les Affaires Economiques de M. FEBREAU, Administrateur Adjoint appelé à d'autres fonctions et pour le Service du Ravitaillement Général de l'Intendant GRANDY. 53) M. FEBREAU Richard, Administrateur Adjoint de 1re classe est nommé Adjoint au Commandant de Cercle de Djibouti et Président du Tribunal du 1er degré en remplacement de M. LUCAS. Il prendra ses fonctions des achèvement de la mission dont il a été chargé à Dire Daoua.